

## Communiqué

Conformément aux dispositions du règlement n° 25-04 du 30 Rabia Ethani 1447, correspondant au 22 octobre 2025, relatif à la divulgation de l'information à publier par la société dont les valeurs sont cotées à la bourse des valeurs mobilières. La commission d'organisation et de Surveillance des opérations de bourse (COSOB) annonce la publication de deux nouvelles instructions.

**Instruction COSOB n° 26-02** du 25 mars 2026, Fixant le contenu des rapports Annuel et semestriel des émetteurs, ainsi que les principaux indicateurs financiers à publier dans leurs communiqués trimestriels.

**Instruction COSOB n° 26-03** du 25 mars 2026, établissant la liste indicative des faits ou d'informations susceptibles d'être qualifiés d'information importante.

Pour rappel, le nouveau règlement n° 25-04 susmentionné vise à renforcer la transparence du marché financier et à protéger les investisseurs à travers de nouveaux mécanismes et mesures conformes aux standards internationaux.

Alger, le 02 Avril 2026

